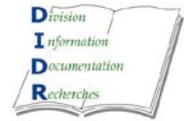


HAITI



4 août 2016



La situation politique et institutionnelle

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Panorama institutionnel, administratif et politique.....	3
1.1. Les institutions.....	3
1.2. L'organisation administrative et territoriale.....	3
1.3. Les principaux partis politiques	4
2. Contexte politique	6
2.1. Un passé récent instable	6
2.2. Le mandat de Michel Martelly : de l'espoir à la contestation	6
2.3. Les élections de 2015	7
3. Vacance politique et vide institutionnel.....	8
3.1. Un renouvellement inachevé.....	8
3.2. L'incertitude à la tête de l'Etat	9
En conclusion.....	9
Bibliographie.....	11

Résumé : Depuis son indépendance en 1804, Haïti se caractérise par une instabilité politique endémique. La transition démocratique du pays, entamée après trois décennies de dictature duvaliériste, a été marquée, depuis trente ans, par une succession de coups d'Etat, d'affrontements et de crises. Après avoir échoué à organiser des élections nationales et locales pendant près de quatre années, le régime de Michel Martelly a pris fin au début de l'année 2016 sans qu'aucun président démocratiquement élu ne vienne lui succéder. Aujourd'hui dirigé par un président *de facto*, le pays s'enlise dans une crise politique et démontre une fois encore ses difficultés à inscrire ses institutions dans un régime démocratique stable.

Abstract: Since its independence in 1804, Haiti is characterized by an endemic political instability. The Haitian democratic transition, which began after three decades of duvalierist dictatorship, saw a succession of coup d'état, confrontations and crisis. After its failure to set up national and local elections within four years, Michel Martelly's regime came to an end without democratically elected successor. Run today by a *de facto* president, the country is getting bogged down in a political crisis and keeps on showing its difficulties in implementing a steady democratic regime through its institutions.

1. Panorama institutionnel, administratif et politique

1.1. Les institutions

Haiti est une république constitutionnelle et multipartite¹.

Selon la Constitution de 1987, le président de la République d'Haiti est élu pour 5 ans au suffrage universel direct et ne peut pas exercer plus de deux mandats, lesquels doivent en outre être séparés d'au moins cinq années².

Le Premier ministre est désigné par le président de la République ; désignation qui doit être ratifiée par les deux chambres du Parlement. Le gouvernement est responsable devant le Parlement, qui se compose d'une Chambre des députés où siègent 119 membres élus au suffrage direct pour quatre ans, et du Sénat composé de 30 sénateurs, élus au suffrage direct pour six ans, renouvelable par tiers tous les deux ans³.

1.2. L'organisation administrative et territoriale

La République d'Haiti (*Ayiti* ou *République d'Ayiti*) fait partie de l'île caribéenne d'Hispaniola, qu'elle occupe avec la République dominicaine. Haiti se situe sur la partie occidentale de l'île, et a pour capitale Port-au-Prince, s'y ajoutent plusieurs îles et archipels : la Gonâve, l'île de la Tortue, les Cayemites, et l'île à Vache. Le principal fleuve est l'Artibonite. Haiti est divisé en dix départements⁴, 42 arrondissements, 140 communes et 570 sections communales⁵.

Selon l'article 78 du titre V de la Constitution d'Haiti de 1987, le département est administré par un Conseil et une Assemblée départementale. Le Conseil est l'organe exécutif, composé de trois membres élus pour quatre ans par l'Assemblée départementale. L'Assemblée est l'organe délibératif formée d'un représentant de chaque Assemblée municipale. L'Etat est quant à lui représenté dans le département par un délégué⁶.

Au niveau des arrondissements, l'Etat est représenté par un vice-délégué. Chaque commune est administrée par un Conseil de trois membres élus au suffrage universel, dénommé Conseil municipal dont le président est le maire. Le Conseil municipal est assisté par une Assemblée municipale composée d'un représentant de chacune des sections communales composant la commune.

La section communale est la plus petite entité administrative du pays. Chaque section communale est dirigée par un Conseil d'administration de section communale, appelé

¹ US. Department of State, *Country reports on human rights practice for 2013*, p.1.

² Ministère des affaires étrangères et du développement international (France), *Dossier pays – Haiti*

³ *Haiti-Référence, le guide référence sur Haiti* (site web d'informations basé à Boston, aux Etats-Unis) « Constitution de 1987 : texte intégral », 15/05/2015 (date de dernière mise à jour)

⁴ Ouest, Sud-Est, Nord, Nord-Est, Artibonite, Centre, Sud, Grande Anse, Nord-Ouest, Nippes.

⁵ *Haiticulture*, « Le territoire de la République d'Haiti », s.d. ; *Haiti-Référence*, « Constitution de 1987 : texte intégral », 15/05/2015 (date de dernière mise à jour) ; Institut Haitien de statistique et d'informatique, *Objectifs du millénaire pour le développement : Etat, tendances et perspectives*, décembre 2009, p.9.

⁶ *Haiti-Référence, op.cit.*

aussi CASEC, composé de trois membres élus au suffrage universel pour une durée de quatre ans. Le Conseil d'administration de la section communale est assisté par une Assemblée de section communale, aussi appelée ASEC (article 63 de la Constitution)⁷.

Les circonscriptions électorales sont les suivantes : l'ensemble du territoire national pour l'élection présidentielle, le département pour l'élection des sénateurs, la collectivité municipale pour l'élection des députés, la commune pour l'élection des maires, la ville pour l'élection des délégués de ville, et les sections communales pour les élections des CASEC et ASEC⁸.

1.3. Les principaux partis politiques

- *Ayiti an Aksyon (AAA)* : (Haïti en Action, en français) : Parti régional créé en 2005 sous le nom de l'Artibonite en action (Latibonit en Aksyon)⁹, dirigé par Youri Latortue¹⁰, lequel était candidat aux élections présidentielles de 2015¹¹. En janvier 2016, le député AAA de la circonscription d'Ennery élu aux élections générales de 2015, Cholzer Chancy, est nommé président de la chambre des députés¹².
- Organisation du peuple en lutte (OPL) : Créée en 1991 sous le nom d'Organisation Politique Lavalas, cette formation pro-Aristide prône l'idéologie dite Lavalas. L'OPL remporte largement les élections législatives de 1995. La même année, son candidat à la présidence, René Préval, est élu avec 87% des votes. Elle se dissocie par la suite d'Aristide et de Lavalas et est rebaptisée Organisation du peuple en lutte en juin 1999¹³. Elle est dirigée par Sauveur Pierre Etienne, candidat au premier tour des élections présidentielles organisé le 25 octobre 2015¹⁴.
- *Konvansyon Inite Demokratik (KID)* (Comité pour l'unité démocratique) : un des principaux partis d'opposition cofondé par Evans Paul en 1986¹⁵, le KID faisait partie de la Plateforme Mopod (Mouvement patriotique de l'opposition démocratique) jusqu'en janvier 2014¹⁶. Le Dr Enold Jeune Joseph, nommé secrétaire général du parti le 19 juillet 2014, est candidat au premier tour des élections présidentielles du 25 octobre 2015¹⁷. L'ancien secrétaire général du parti, Evans Paul, a, quant à lui, occupé le poste de Premier ministre sous le

⁷ DORNER Véronique, « La Décentralisation en Haïti », *Bulletin de l'Association Euro-Africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement APAD*, 1998, mis en ligne le 20/12/2006, n°15.

⁸ *Le Moniteur - journal officiel de la République d'Haïti*, Numéro spécial, 2/03/2015.

⁹ HURBON Laënnec (dir.), « Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti », *Institut International pour la démocratie et l'assistance électorale*, juin 2014.

¹⁰ *Métropole Haïti*, « Youri Latortue visa la présidence du Sénat », 8/01/2016.

¹¹ *Haïti Libre*, Liste des candidats agréés aux élections présidentielles d'octobre 2015, s.d.

¹² *ANMWE News*, « Haïti : Cholzer Chancy est le nouveau Président de la Chambre des députés », 15/01/2016.

¹³ *Haïti-Référence*, *op.cit.* ; Selon le *Political handbook of the world 2014* (p.590-594), cité par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Haïti: information sur le parti politique Organisation du peuple en lute (OPL), y compris sur sa fondation, sa structure, ses membres fondateurs et ses dirigeants passés et actuels; information sur le traitement réservé à ses membres par les autorités et la société*, 19/05/2015.

¹⁴ *Alterpresse*, « Haïti-Elections : le Cep rencontre les candidats à la présidence contestataires », 17/11/2015.

¹⁵ Selon le *Political handbook of the world 2009* (p.556), cité par la CISR, *Haïti: information sur la Convention de l'unité démocratique (Konvansyon Inite Demokratik – KID), ses activités, ses dirigeants, le traitement réservé à ses membres par les autorités et sa relation avec le gouvernement*, 8/10/2009.

¹⁶ *Radiotelevisioncaraïbes*, « La Konvansyon Inite Demokratik (KID) se retire du Mopod », 27/01/2014.

¹⁷ *Le Nouvelliste*, « KID organise son 3^{ème} congrès et envisage de participer aux prochaines élections », 21/07/2014 ; *Haïti Libre* « Liste des candidats agréés aux élections présidentielles », s.d.

gouvernement de Michel Joseph Martelly du 25 décembre 2014¹⁸ au 2 février 2016, date de sa démission¹⁹.

- *Fanmi Lavalas (FL)* : parti fondé par Jean-Bertrand Aristide en octobre 1996 à la suite d'une scission de l'Organisation du peuple en lutte (OPL)²⁰. Fanmi Lavalas fut écarté des élections sénatoriales partielles de mai 2009 pour cause de divisions internes, selon le Conseil électoral provisoire (CEP) et des élections législatives de février 2010, reportées en novembre 2010, par le Comité électoral provisoire²¹. La candidate à la présidence de la république au premier tour des élections de 2015 était le Dr Maryse Narcisse,²² coordinatrice nationale du comité exécutif du parti²³.
- Fusion des sociaux-démocrates haïtiens (ou Fusion) : Parti fondé par Serges Gilles en avril 2005, né du rassemblement des partis Conacom, Panpra et Ayiti Kapab²⁴. Le parti est dirigé actuellement par l'ancienne sénatrice Edmonde Supplice Beauzile²⁵. « Fusion » a participé au gouvernement de Michel Martelly. Ses membres en ont démissionné en août 2015 en dénonçant les dérives du pouvoir et l'attitude du président à l'égard des femmes notamment²⁶.
- *Parti Louvri Baryè (PLB)* : parti de l'ancien Premier ministre, Jacques Edouard Alexis, dirigé par le secrétaire général Anès Lubin et représenté aux élections de 2015 par la plateforme Mopod²⁷.
- Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP) : parti fondé en 1979 par Leslie François Manigat, homme politique démocrate-chrétien²⁸, décédé en 2014. Depuis le 3 août 2007, Myrlande Manigat, son épouse, lui a succédé à la tête du parti²⁹. Le RDNP n'a pas pris part aux élections présidentielles de 2015³⁰.
- *Parti Haïtien Tèt Kale (PHTK)* : parti politique de centre-droit fondé en mai 2012 et officiellement agréé en août de la même année, il est dirigé depuis cette date par Ann Valérie Thimothé Milfort, ancienne directrice de cabinet du président Michel Martelly³¹. Si Michel Martelly, qui a remporté les élections présidentielles de 2012 sous la bannière *Repons Peyisan*³², n'est pas officiellement membre du PHTK, il a des affinités avec ce parti qui est généralement considéré comme le parti présidentiel. Jovenel Moïse est le candidat du PHTK aux élections présidentielles de 2015³³.

¹⁸ *Haiti Libre*, « Evans Paul, nouveau Premier ministre d'Haïti », 25/12/2014.

¹⁹ *Haiti Press Network*, « Evans Paul a démissionné : des noms de PM seront transférés au Parlement », 2/02/2016.

²⁰ LANAVE Jean-Marc, *Haïti ou l'histoire d'un peuple*, essai, Société des écrivains, 2011, p76.

²¹ *Le Devoir*, « Haïti : exclusion du parti Lavalas », 19/02/2009.

²² *Alterpresse*, « Haïti-Elections : le parti politique « Fanmi Lavalas » entre mobilisation et contestation », 6/11/2015.

²³ *Haiti Libre*, « Haïti – Flash : installation du Président provisoire Jocelerme Privert », 14/02/2016

²⁴ *Métropole Haïti*, « Création du Parti Fusion des Sociaux-Démocrates. Serge Gilles candidat à la présidence », 25/04/2005.

²⁵ *Haiti Libre*, « La sénatrice Edmonde Supplice Beauzile nouvelle présidente de Fusion », 27/09/2011.

²⁶ *Haiti en marche*, « La Fusion des sociaux-démocrates se retire officiellement du gouvernement », 5/08/2015.

²⁷ *Le Nouvelliste*, « Le MPOPD désigne Me Samuel Madistin », 12/05/2015.

²⁸ International Crisis Group, *Policy Briefing : Haiti after the elections : Challenges for Preval's first 100 days*, 11/05/2006.

²⁹ Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP), site web du parti, s.d.

³⁰ *Haiti Press Network*, « Haïti-élections : le dernier cri de l'espace de résistance patriotique », 23/10/2015.

³¹ Parti haïtien Tèt Kale, site du parti, s.d.; *Haiti-Libre*, « Haïti-Politic : The haïtian political party Tèt Kale officially constituted », 18/08/2012.

³² *Le Nouvelliste*, « Parti haïtien Tèt Kale : le pouvoir se dote d'un chapeau légal », 16/08/2012.

³³ *Haiti Press Network*, « Haïti-Elections : profil du candidat à la présidence Jovenel Moïse », 20/10/2015.

2. Contexte politique

2.1. Un passé récent instable

Ancienne colonie espagnole puis française, Haïti a connu depuis son indépendance, le 1^{er} janvier 1804, une succession de coups d'Etat et de régimes dictatoriaux. Parmi les dictateurs les plus notables figurent les Duvalier, père et fils, qui ont imposé tour à tour (de 1957 à 1971 pour François Duvalier dit « Papa Doc » et de 1971 à 1986 pour son fils Jean-Claude dit « Bébé Doc ») un régime répressif et violent³⁴.

Après une transition démocratique particulièrement instable, Jean-Bertrand Aristide, opposant notoire au régime duvaliériste, a été élu en décembre 1990. Mais moins d'un an après son arrivée au pouvoir, en septembre 1991, le président Aristide a été renversé par un coup d'Etat militaire et a dû trouver exil aux Etats-Unis. Haïti s'est enfoncé alors dans trois années de terreur et de répression³⁵. Aristide a été réinstallé au pouvoir, avec le soutien des Etats-Unis en 1994, afin d'achever son mandat présidentiel, mandat écourté en vertu d'un accord conclu avec ces derniers, et qui prenait fin en février 1995. Lui a succédé René Préval, démocratiquement élu la même année. Aristide est réélu en 1999, lors d'une élection présidentielle où le taux d'abstention était estimé à 90% par l'ONU³⁶. Délegitimé dès son élection et faisant face à une grave crise sociale, il a été contraint pour la seconde fois à l'exil en 2004 sous l'escorte des troupes onusiennes. Deux années plus tard, René Préval lui a succédé pour la seconde fois. Le 14 mai 2011, Michel Joseph Martelly a été élu à la présidence de la République avec 67,7% des voix, contre Mirlande Manigat (RDNP), élection largement contestée et marquée par le retour de l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier et de l'ancien président, Jean-Bertrand Aristide. Duvalier a été inculpé moins de deux jours après son retour pour corruption, détournements de fonds et crimes contre l'humanité. Michel Martelly était le troisième président haïtien démocratiquement élu en cinquante-six ans³⁷.

2.2. Le mandat de Michel Martelly : de l'espoir à la contestation

En 2011, l'élection de Michel Martelly a suscité une vague d'espoir dans la population haïtienne. Plus connu sous le nom de « Sweet Mickey », Michel Martelly, chanteur de Konpa³⁸ devenu célèbre pour ses propos sexistes et ses attitudes vulgaires, n'a poursuivi aucune étude supérieure et se distinguait fortement des élites politiques haïtiennes traditionnelles³⁹.

Pour autant le mandat de Michel Martelly a été marqué par un mécontentement populaire émaillé plusieurs mouvements de contestations dont les causes sont apparues multiples :

³⁴ PODUR Justin, *la Nouvelle dictature d'Haïti : Coup d'Etat, séisme et occupation onusienne*, Ecosociété, 2016, p.36 ; FALOMIR LOCKHART Nicolas Pedro, "Haïti, une démocratie sans élections ni institutions", Centre d'études interaméricaines, février 2015 ; CORTEN André, *L'Etat faible : Haïti et République dominicaine*, Mémoire d'encrier, 2011, p.254.

³⁵ FALOMIR LOCKHART Nicolas Pedro, "Haïti, une démocratie sans élections ni institutions", *Centre d'études interaméricaines*, février 2015.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Université de Sherbrooke (portail d'informations Perspective Monde, Québec, Canada), « Profil pays, sommaire historique, Haïti », juillet 2016.

³⁸ Style musical haïtien.

³⁹ *Meteopolitique*, « Qui est Michel Martelly, le nouveau président d'Haïti ? », 05/04/2011 ; FALOMIR LOCKHART Nicolas Pedro, "Haïti, une démocratie sans élections ni institutions", *Centre d'études interaméricaines*, février 2015.

de la pénurie chronique de denrées alimentaires de première nécessité, à l'inflation en passant par la corruption endémique de l'appareil d'Etat⁴⁰.

Le mandat de Michel Martelly a également été marqué par une crise électorale d'une ampleur et une durée sans précédent. En effet, le refus par l'opposition de valider la désignation par décret des membres du Conseil électoral permanent, entité chargée de l'organisation des élections, a empêché la tenue des élections législatives, initialement prévues en 2012 et repoussées en 2013 puis en octobre 2014 avant d'être reportées *sine die*. Dès lors, au 12 janvier 2015, seuls dix parlementaires ont encore en Haïti des mandats en vigueur. Si un gouvernement de consensus est formé dès le 19 janvier pour débloquer la situation, il est considéré comme illégitime dès lors que la principale plateforme de l'opposition, UNITE, (35 sièges sur 99 à l'Assemblée) n'était pas incluse, et que le quorum nécessaire pour que le Parlement puisse ratifier la nomination du Premier ministre ne pouvait être atteint faute de parlementaires ayant encore un mandat en vigueur⁴¹.

Au final quand le Conseil électoral provisoire a annoncé le calendrier officiel de l'organisation et de la tenue des scrutins électoraux, le 13 mars 2015, les élections législatives avaient déjà trois ans de retard, le Parlement ne fonctionnait plus depuis le 13 janvier 2015 et tous les maires avaient été remplacés par des agents intérimaires nommés par l'exécutif⁴².

2.3. Les élections de 2015

Le calendrier électoral fixé par le CEP a fait de l'année 2015 l'année du renouvellement général des élus en Haïti, la population étant amenée à choisir l'ensemble des députés, les deux tiers des sénateurs, la totalité des maires et des élus locaux ainsi que le futur président de la République. Ces élections devaient être organisées sur trois jours de scrutins : le 9 août 2015 pour le premier tour des législatives, le 25 octobre 2015 pour les élections locales, le second tour des législatives et le premier tour de la présidentielle et enfin le 27 décembre 2015 pour le second tour de la présidentielle⁴³. Les trois partis les plus représentés durant les élections étaient la plateforme Vérité (de l'ancien président, René Garcia Préval), le Parti haïtien Tèt Kale (PHTK, proche du président Martelly) et le parti Fanmi Lavalas (de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide)⁴⁴.

Le 9 août 2015, le premier tour des élections législatives, premier scrutin électoral organisé dans le pays depuis 2011, s'est tenu dans le calme malgré quelques incidents isolés, de l'avis des observateurs nationaux et internationaux. Toutefois, de nombreux incidents localement violents ont pu être signalés⁴⁵. Par ailleurs, les nombreuses irrégularités et fraudes observées pendant le scrutin ont également conduit des acteurs

⁴⁰ *Le Monde*, « En Haïti, nouvelles manifestations contre Martelly », 18/11/2013 ; *RFI*, « Haïti : forte mobilisation contre le gouvernement Martelly », 18/10/2013 ; *Agence France-Presse*, « Haïti : nouvelle manifestation contre le président Martelly », 14/10/2012.

⁴¹ FALOMIR LOCKHART Nicolas Pedro, « Haïti, une démocratie sans élections ni institutions », *Centre d'études interaméricaines*, février 2015.

⁴² *FranceinfoTV*, « Quatre questions pour tout comprendre des élections en Haïti », 25 octobre 2015 ; *France24*, « Haïti renouvelle la quasi-totalité de ses élus », 25/10/2015.

⁴³ *RFI*, « Haïti a enfin un calendrier électoral », 13/03/2015.

⁴⁴ Conseil de Sécurité des Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*, 31/08/2015.

⁴⁵ Conseil de Sécurité des Nations unies, *op. cit.*; *France24*, « Incidents violents lors du premier tour des élections législatives haïtiennes », 10/10/2015

de la société civile à qualifier le premier tour des élections législatives de « fiasco électoral »⁴⁶.

Le 25 octobre 2015, les quelques six millions d'électeurs haïtiens se sont rendus aux urnes pour élire leur président parmi les 54 candidats à la succession de Michel Martelly, ainsi que l'ensemble des maires du pays, et pour achever d'élire leurs députés et sénateurs, seuls dix parlementaires ayant été élus dès le premier tour des élections législatives en août. Par ailleurs, en raison des incidents violents et de problèmes logistiques survenus le 9 août 2015, le premier tour du scrutin législatif fut réorganisé le 25 octobre dans un quart des circonscriptions⁴⁷. Cependant, les élections locales, qui concernent les collectivités territoriales (Conseil des assemblées des sections communales dites Casec, Assemblées des sections communales dites Asec, et délégués), et qui étaient également prévues pour le 25 octobre 2015, ont, quant à elles, été renvoyées au 27 décembre 2015⁴⁸. La Mission d'observation électorale de l'Organisation des Etats américains (OEA) a estimé que cette seconde journée de scrutin s'est, à l'instar de la journée du 9 août 2015, globalement bien déroulée, malgré quelques incidents et retards dans certains bureaux de vote⁴⁹.

Au premier tour du scrutin présidentiel, le 25 octobre 2015, le candidat du pouvoir, Jovenel Moïse, a recueilli 32,76 % des voix, contre 25,29 % pour Jude Célestin, qui a qualifié ces scores de « farce ridicule ». Le candidat du parti Pitit Dessalines, Moïse Jean-Charles, a de son côté contesté son arrivée en troisième position⁵⁰. Par ailleurs, les résultats du scrutin municipal, dont le tour unique s'est tenu à la même date, ont été contestés devant les tribunaux électoraux dans 81 des 140 communes de pays. Les résultats publiés le 24 novembre 2015 par le Conseil électoral provisoire ont donné lieu à d'importantes manifestations populaires⁵¹.

3. Vacance politique et vide institutionnel

3.1. Un renouvellement inachevé

Le second tour des élections présidentielles, initialement prévu pour le 27 décembre 2015, a été repoussé une première fois au 24 janvier 2016, puis une nouvelle fois au 24 avril 2016, avant d'être reporté *sine die* en raison de la situation sécuritaire prévalant dans le pays⁵². En raison de ces multiples reports électoraux, le président en activité, Michel Martelly, a achevé son mandat le 7 février 2016 sans toutefois pouvoir remettre le pouvoir à un successeur démocratiquement élu. Pour pallier à une crise politique de grande ampleur et éviter toute vacance du pouvoir, un accord de sortie de crise, dit « Accord du 5 février », a été signé quelques heures avant la fin du mandat de Martelly,

⁴⁶ *Le Monde*, « Haïti sous pression à la veille des élections », 24/10/2015 ; *Alterpresse*, « Haïti-élections : le CEP évoque un possible report des collectivités territoriales (sic) au 27 décembre 2015 », 26/09/2015.

⁴⁷ *RFI*, « Haïti : seulement dix candidats élus au premier tour des élections législatives », 28/09/2015 ; *Lapresse.ca*, « Haïti : 10 candidats élus au premier tour des législatives sur 139 sièges », 28/09/2015.

⁴⁸ *Le Nouvelliste*, « RNDDH / CNO / CONHANE / Communiqué de presse : Observation du Processus électoral : Position de principe autour des dernières élections du CEP », 6/10/2015.

⁴⁹ *Haiti Libre*, « Haïti-élections : rapport préliminaire d'observation électorale de l'OEA », 27/10/2015.

⁵⁰ *Le Monde*, « Haïti : Moïse, le candidat du parti au pouvoir, en tête du premier tour de la présidentielle », 6/11/2015.

⁵¹ *Lapresse.ca*, « Haïti, vers un nouveau report des élections ? », 6/04/2016 ; *Miami Herald*, « Parliament to vote on interim Haiti president », 12/02/2016 ; *Le Monde*, « Nouvelle manifestation de l'opposition pour contester les résultats électoraux en Haïti », 17/12/2015 ; *Le Monde*, « Le second tour de la présidentielle en Haïti reporté pour 'des raisons de sécurité' », 22/01/2016

⁵² *Le Monde*, « Haïti : le premier tour de la présidentielle annulé, de nouvelles dates annoncées », 7/06/2016.

entre le pouvoir exécutif et le Parlement⁵³. Cet accord permet l'élection le 14 février 2016, par le Parlement, de Jocelerme Privert, président du Sénat, au poste de président provisoire, pour un mandat de trois mois (120 jours) maximum afin, notamment, de mener à son terme le calendrier électoral. L'accord prévoit également la tenue du second tour des présidentielles le 24 avril 2016⁵⁴.

Le 6 juin 2016, le président du CEP a été annoncé, conformément aux recommandations du rapport de la Commission de vérification électorale, que le premier tour des élections présidentielles est annulé en raison des fraudes constatées lors du scrutin et que seront organisées de nouvelles élections présidentielles le 9 octobre 2016 et le 8 janvier 2017. Il précise à cet égard qu'il est impossible à ce stade de retracer l'origine de 40% des votes enregistrés lors du premier tour du scrutin qui s'est tenu le 25 octobre 2015⁵⁵.

3.2. L'incertitude à la tête de l'Etat

Comme prévu par l'Accord du 5 février, le mandat du président provisoire de la République, Jocelerme Privert, a pris fin le 14 juin 2016. A cette date, le Parlement haïtien a constaté en séance la fin du mandat de Jocelerme Privert sans toutefois parvenir à un accord de sortie de crise. Si le président provisoire a affirmé sa volonté de rester en poste afin de finaliser le processus électoral, les parlementaires sont apparus divisés, certains souhaitant une prolongation du mandat de Privert, les autres exigeant qu'il rende le pouvoir⁵⁶. Ainsi le Parti haïtien tèt kale (PHTK) dont le candidat Jovenel Moïse est arrivé en première position au premier tour des élections présidentielles, a exigé la stricte application de la Constitution qui prévoit que le Conseil des ministres doit assurer la gouvernance du pays et que les élections doivent être organisées dans un délai de 60 à 120 jours⁵⁷.

Si l'Assemblée nationale a pour obligation de se prononcer quant à la vacance du pouvoir, un quorum doit cependant être constaté dans les deux chambres : 16 sénateurs et 60 députés devant être présents⁵⁸. Or un tel quorum n'a pu être réuni lors des séances convoquées les 29 juin et 14 juillet 2016. En l'absence de décision du Parlement, Jocelerme Privert est aujourd'hui le président *de facto* de la République haïtienne qui s'enfoncé un peu plus dans la crise politique⁵⁹.

En conclusion

Depuis le premier tour des élections présidentielles le 25 octobre 2015, Haïti se trouve dans une crise politique majeure. Jocelerme Privert qui occupait le poste de président par intérim depuis février 2016 et dont le mandat a pris fin le 14 juin 2016, exerce jusqu'à aujourd'hui les fonctions de président *de facto* sans qu'aucune institution ne s'accorde aujourd'hui à lui reconnaître ce pouvoir. Alors que de nouvelles élections présidentielles

⁵³ *Haiti Libre*, « Les détails de l'accord de A à Z », 7/02/2016.

⁵⁴ *Lapresse.ca*, « Haïti, vers un nouveau report des élections ? », 6/04/2016 ; *Le Monde* « Haïti : les acteurs politiques parviennent à un accord de sortie de crise », 6/02/2016 ; *Le Monde* « Haïti : Jocelerme Privert élu président provisoire », 14/02/2016.

⁵⁵ *Le Monde*, « Haïti : la commission électorale recommande l'annulation, de la présidentielle », 31/05/2016 ; *Le Monde* « Haïti : le premier tour de la présidentielle annulé, de nouvelles dates annoncées », 7/06/2016.

⁵⁶ *Alterpresse*, « Haïti-Politique : les parlementaires divisés, Jocelerme Privert ferme au poste », 16/06/2016.

⁵⁷ *Francetvinfo*, « Fin du mandat du président provisoire sans solution de sortie de crise », 15/06/2016.

⁵⁸ *Hpn Haïti*, « Haïti-Parlement : fin du mandat de Privert, une séance en assemblée extraordinaire est prévue », 14/06/2016.

⁵⁹ *Haiti libre*, « Haïti-politique : quorum infirmé au Parlement, la séance est mise en continuation », 29/06/2016 ; *Haiti Libre*, « Pas de quorum, séance encore mise en continuation », 14/07/2016.

sont prévues les 9 octobre 2016 et 8 janvier 2017, la plupart des scrutins électoraux organisés au cours de l'année 2015 sont à ce jour soit incomplets (élections législatives et municipales) soit reportés *sine die* (élections locales). L'interruption du processus électoral et la vacance du pouvoir démontrent une fois encore que la situation politique du pays est loin d'être stabilisée. C'est dans cette situation de crise politique profonde que l'Union européenne a décidé de mettre un terme à la mission d'observation électorale et que les Etats-Unis, contributeur à hauteur de 33 millions de dollars dans l'organisation des élections de 2015, ont remis en cause, le 5 juillet 2016, leur contribution financière pour l'organisation des prochaines élections⁶⁰. En l'absence de renouvellement démocratique des institutions et sans consolidation de la stabilité politique dans le pays, Haïti présente les caractéristiques d'Etat failli.

⁶⁰ *Haïti-Libre*, « Crise haïtienne, les USA précisent leur position », 5/07/2016 ; *La Croix*, « Haïti s'enfoncé dans la crise politique », 12/06/2016.

Bibliographie

(sites web consultés en juillet 2016)

Institutions internationales

Conseil de Sécurité des Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 31/08/2015

http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:98386

Institutions nationales

Ministère des affaires étrangères et du développement international (France), *Dossier pays – Haïti* <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/haiti/>

Ouvrages

CORTEN André, *L'Etat faible : Haïti et République dominicaine*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2011, 393 p.

PODUR Justin, *La Nouvelle dictature d'Haïti*, Montréal, Ecosociété, 2016, 244 p.

Political handbook of the world 2014 (p.590-594), cité par la CISR, *Haïti: information sur le parti politique Organisation du peuple en lute (OPL), y compris sur sa fondation, sa structure, ses membres fondateurs et ses dirigeants passés et actuels; information sur le traitement réservé à ses membres par les autorités et la société*, 19 mai 2015

<http://irb-cisr.gc.ca/Eng/ResRec/RirRdi/Pages/index.aspx?doc=455895&pls=1>

Political handbook of the world 2009 (p.556), cité par la CISR, *Haïti: information sur la Convention de l'unité démocratique (Konvansyon Inite Demokratik – KID), ses activités, ses dirigeants, le traitement réservé à ses membres par les autorités et sa relation avec le gouvernement*, 8 octobre 2009 <http://www.refworld.org/docid/4b7cee575.html>

LANAVE Jean-Marc, *Haïti ou l'histoire d'un peuple*, Paris, Société des écrivains, 2011, 282 p.

https://books.google.fr/books?id=d3HPbirHHGoC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gb_s_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

Rapports

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Observation du Processus électoral : Position de principe autour des dernières décisions du CEP*, 05/10/2015, 2 p.

http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:97713

Conseil de Sécurité des Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*, 31/08/2015

http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:98386

US Department of State, *Country Reports on human rights practice for 2013*, 65 p.

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dliid=220451>

Institut Haïtien de statistique et d'informatique, *Objectifs du millénaire pour le développement : Etat, tendances et perspectives*, décembre 2009, 65 p.

http://www.ihsi.ht/pdf/odm/OMD_Novembre_2010.pdf

International Crisis Group, *Policy briefing : Haiti after the elections, Challenges for Preval's first 100 days*, 11/05/2006 http://www.crisisgroup.org/~media/Files/latin-america/haiti/b10_haiti_after_elections_challenges_for_preval_first_100_days.pdf

Articles scientifiques

FALOMIR LOCKART Nicolas Pedro (doctorant, membre de la mission d'observation électorale de l'Organisation des états américains OEA en Haïti en octobre 2015), « Haïti : une démocratie sans élections ni institutions ? », *Centre d'études interaméricaines*, février 2015

http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche//upload/cei/fichiers/cei_npfl_haiti_fev2015.pdf

HURBON Laënnec (dir.), « Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti », Institut International pour la démocratie et l'assistance électorale, juin 2014

<http://www.idea.int/es/publications/political-parties-and-democracy-building-in-haiti/loader.cfm?csModule=security/getfile&pageID=67570>

DORNER Véronique, « La Décentralisation en Haïti », *Bulletin de l'Association Euro-Africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement APAD* [En ligne], 15 | 1998, mis en ligne le 20/12/2006, Consulté le 28/06/2016.

<http://apad.revues.org/565>

Médias

Haiti Libre, « Pas de quorum, séance encore mise en continuation », 14/07/2016

<http://www.haitilibre.com/article-18030-haiti-flash-pas-de-quorum-seance-encore-mise-en-continuation.html>

Haiti-Libre, « Crise haïtienne, les USA précisent leur position », 05/07/2016

<http://www.haitilibre.com/article-17932-haiti-politique-crise-haitienne-les-usa-precisent-leur-position.html>

Haiti Libre, « Haïti politique : quorum infirmé au Parlement, la séance est mise en continuation », 29/06/2016

<http://www.haitilibre.com/article-17874-haiti-politique-quorum-infirmé-au-parlement-la-seance-est-mise-en-continuation.html>

Alterpresse, « Haiti-politique : les parlementaires divisés, Jocelerme Privert ferme au poste », 16/06/2016

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20264#.V6CxFOZ2POA>

Francetvinfo, « Fin du mandat du président provisoire sans solution de sortie de crise », 15/06/2016

<http://la1ere.francetvinfo.fr/haiti-fin-du-mandat-du-president-provisoire-sans-solution-de-sortie-de-crise-370937.html>

Hpn Haiti, « Haiti Parlement : fin du mandat de Privert, une séance en assemblée extraordinaire est prévue », 14/06/2016

<http://www.hpnhaiti.com/nouvelles/index.php/politique/33-personal-tech/1240-haiti-parlement-fin-du-mandat-de-privert-une-seance-en-assemblee-a-l-extraordinaire-est-prevue>

La Croix, « Haiti s'enfoncé dans la crise politique », 12/06/2016

<http://www.la-croix.com/Monde/Ameriques/Haiti-s-enfonce-dans-la-crise-politique-2016-06-12-1200768051>

Le Monde, « Haiti : le premier tour de la présidentielle annulé, de nouvelles dates annoncées », 07/06/2016

http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2016/06/07/haiti-le-premier-tour-de-la-presidentielle-annule-de-nouvelles-dates-annoncees_4939824_3222.html#ovOeIMUtImwXyB7P.99

Le Monde, « Haiti : la commission électorale recommande l'annulation de la présidentielle », 31/05/2016

http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2016/05/31/haiti-la-commission-electorale-recommande-l-annulation-de-la-presidentielle_4929298_3222.html

Lapresse.ca, « Haiti, vers un nouveau report des élections ? », 06/04/2016

<http://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201604/06/01-4968207-haiti-vers-un-nouveau-report-des-elections.php>

Haiti Libre, « Haiti – Flash : installation du Président provisoire Jocelerme Privert », 14/02/2016

<http://www.haitilibre.com/article-16603-haiti-flash-installation-du-president-provisoire-jocelerme-privert.html>

Le Monde, « Haiti : Jocelerme Privert élu président provisoire », 14/02/2016

http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2016/02/14/haiti-jocelerme-privert-elu-president-provisoire_4865092_3222.html?xtmc=haiti&xtcr=26

Miami Herald, « Parliament to vote on interim Haiti president », 12/02/2016

<http://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article60162231.html>

Haiti Libre, « Les détails de l'accord de A à Z », 07/02/2016

<http://www.haitilibre.com/article-16533-haiti-politique-les-detaills-de-l-accord-de-a-a-z.html>

Le Monde, « Haiti : les acteurs politiques parviennent à un accord de sortie de crise », 06/02/2016

http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2016/02/06/haiti-les-acteurs-politiques-parviennent-a-un-accord-de-sortie-de-crise_4860821_3222.html

Haiti Press Network, « Evans Paul a démissionné : des noms de PM seront transférés au Parlement », 02/02/2016

<http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/politique/17891-haiti-crise-evans-paul-a-demissionne-des-noms-de-pm-seront-transferes-on-parlement>

Le Monde, « Le second tour de la présidentielle en Haïti reporté 'pour des raisons de sécurité' », 22/01/2016

http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2016/01/22/le-second-tour-de-l-election-presidentielle-en-haiti-reporte-pour-des-raisons-de-securite_4852229_3222.html

ANMWE News, « Haïti : Cholzer Chancy est le nouveau Président de la Chambre des députés », 15/01/2016, <http://news.anmwe.com/haiti-cholzer-chancy-est-le-nouveau-president-de-la-chambre-des-deputes/>

Métropole Haïti, « Youri Latortue visa la présidence du Sénat », 08/01/2016, http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=27867

Le Monde, « Nouvelle manifestation de l'opposition pour contester les résultats électoraux en Haïti », 17/12/2015

http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2015/12/17/nouvelle-manifestation-de-l-opposition-pour-contester-les-resultats-electoraux-en-haiti_4833433_3222.html

Alterpresse, « Haïti-Elections : le Cep rencontre les candidats à la présidence contestataires », 17/11/2015

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19217#.V3Ur9UZ2O3s>

Alterpresse, « Haïti-Elections : le parti politique « Fanmi Lavalas » entre mobilisation et contestation », 06/11/2015

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19158#.V3UwTEZ2O3s>

Le Monde, « Haïti : Moïse, le candidat du parti au pouvoir, en tête du premier tour de la présidentielle », 06/11/2015

http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2015/11/06/haiti-moise-du-parti-au-pouvoir-affrontera-celestin-au-2e-tour-de-la-presidentielle_4804274_3222.html

Haiti Libre, « Haïti-élections : Rapport préliminaire d'observation électorale de l'OEA », 27/10/2015 <http://www.haitilibre.com/article-15587-haiti-elections-rapport-preliminaire-d-observation-electorale-de-l-oea.html>

Franceinfo tv, « Quatre questions pour tout comprendre des élections en Haïti », 25/10/2015 <http://la1ere.francetvinfo.fr/2015/10/25/quatre-questions-pour-tout-comprendre-des-elections-en-haiti-299101.html>

France24, « Haïti renouvelle la quasi-totalité de ses élus », 25/10/2015

<http://www.france24.com/fr/20151024-haiti-elections-renouveler-quasi-totalite-personnel-politique>

Le Monde, « Haïti sous pression à la veille des élections », 24/10/2015

http://abonnes.lemonde.fr/international/article/2015/10/24/a-la-veille-des-elections-haiti-sous-pression_4796097_3210.html

Haiti Press Network, « Haïti-élections : le dernier cri de l'espace de résistance patriotique », 23/10/2015 <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/elections/17143-haiti-elections-le-dernier-cri-lespace-de-resistance-patriotique->

Haiti Press Network, « Haïti-Elections : le profil du candidat à la présidence Jovenel Moïse », 20/10/2015 <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/elections/17110-haiti-elections-profil-du-candidat-a-la-presidence-jovenel-moise>

Le Nouvelliste, « RNDDH/ CNO / CONHANE / Communiqué de presse : Observation du Processus électoral : Position de principe autour des dernières élections du CEP », 06/10/2016 <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/150808/Observation-du-Processus-electoral-Position-de-principe-autour-des-dernieres-decisions-du-CEP>

Haiti Libre, Liste des candidats agréés aux élections présidentielles d'octobre 2015, s.d. <http://www.haitilibre.com/docs/liste-cep-26-03-2015-v2.pdf>

Lapresse.ca, « Haïti : 10 candidats élus au premier tour des législatives sur 139 sièges », 28/09/2015 <http://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201509/28/01-4904534-haiti-10-candidats-elus-au-premier-tour-des-legislatives-sur-139-sieges.php>

RFI, « Haïti : seulement dix candidats élus au premier tour des élections législatives », 28/09/2015 <http://www.rfi.fr/ameriques/20150928-haiti-dix-candidats-elus-premier-tour-legislatives-martelly>

Alterpresse, « Haïti-élections : le CEP évoque un possible report des collectivités territoriales (sic) au 27 décembre 2015 », 26/09/2015 <http://www.alterpresse.org/spip.php?article18914#.V6CUc0Z2POA>

France24, « Incidents violents lors du premier tour des législatives haïtiennes », 10/08/2015 <http://www.france24.com/fr/20150810-haiti-incident-violent-legislatives-elections-premier-tour-martelly-port-prince>

Haïti-Référence, « Constitution de 1987 : texte intégral », 15/05/2015 (date de dernière mise à jour), <http://haiti-reference.com/pages/plan/histoire-et-societe/documents-historiques/constitutions/constitution-de-1987/>

Le Nouvelliste, « le MOPOD désigne Me Samuel Madistin », 12/05/2015 <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/144610/Le-MOPOD-designe-Me-Samuel-Madistin>

Haiticulture, « Le territoire de la République d'Haïti », s.d. http://www.haiticulture.ch/Haiti_departements.html

RFI, « Haïti a enfin un calendrier électoral », 13/03/2015 <http://www.rfi.fr/ameriques/20150313-haiti-enfin-calendrier-electoral-crise-politique-presidentielle-martelly>

Le Moniteur - journal officiel de la République d'Haïti, Numéro spécial, 02/03/2015 <http://www.haitilibre.com/docs/decretelectoral2015.pdf>

Haiti Libre, « Evans Paul, nouveau Premier ministre d'Haïti », 25/12/2014 <http://www.haitilibre.com/article-12808-haiti-flash-evans-paul-nouveau-premier-ministre-d-haiti.html>

Le Nouvelliste, « KID organise son 3^{ème} congrès et envisage de participer aux prochaines élections », 21/07/2014 <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/133644/KID-organise-son-3e-congres-et-envisage-de-participer-aux-prochaines-elections>

Radiotelevisioncaraibes, « La Konvansyon Inite Demokratik (KID) se retire du Mopod », 27/01/2014

http://www.radiotelevisioncaraibes.com/nouvelles/haiti/la_konvansyon_inite_demokratik_kid_se_retire_du_mopod.html

Le Monde, « En Haïti, nouvelles manifestations contre Martelly », 18/11/2013

http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2013/11/18/en-haiti-manifestations-contre-michel-martelly_3515909_3222.html

RFI, « Haïti : forte mobilisation contre le gouvernement Martelly », 18/10/2013

<http://www.rfi.fr/ameriques/20131018-haiti-forte-mobilisation-contre-le-gouvernement-martelly>

Agence France-Presse, «Haïti : nouvelle manifestation contre le président Martelly», 14/10/2012

<http://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201210/14/01-4583202-haiti-nouvelle-manifestation-contre-le-president-martelly.php>

Haïti-Libre, « Haiti-Politic : The haitian political party Tèt Kale officially constituted », 18/08/2012

<http://www.haitilibre.com/en/news-6411-haiti-politic-the-haitian-political-party-tet-kale-formally-constituted.html>

Le Nouvelliste, "Parti haïtien Tèt Kale : le pouvoir se dote d'un chapeau légal", 13/08/2012

<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/108116/Parti-haitien-Tet-Kale-le-pouvoir-se-dote-dun-chapeau-legal>

Haïti Libre, « La sénatrice Edmonde Supplice Beauzile nouvelle président de Fusion », 27/09/2011

<http://www.haitilibre.com/article-3897-haiti-politique-la-senatrice-edmonde-supplice-beauzile-nouvelle-presidente-de-fusion.html>

Meteopolitique, « Qui est Michel Martelly, le nouveau président d'Haïti ? », 05/04/2011

http://meteopolitique.com/fiches/corruption/analyse/Haiti-Dictatures/Michel-Martelly/haiti_martelly_dictature_manigat_aristide_duvalier.htm

Le Devoir, « Haïti : exclusion du parti Lavalas », 19/02/2009

<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/234717/haiti-exclusion-du-parti-lavalas>

Haiti en marche, « La Fusion des Sociaux-démocrates se retire officiellement du gouvernement », 05/08/2015

http://haitienmarche.com/index.php?option=com_content&view=article&id=9726:la-fusion-des-sociaux-democrates-se-retire-officiellement-du-gouvernement&catid=21&Itemid=145

Métropole Haïti, « Création du Parti Fusion des Sociaux-Démocrates. Serge Gilles candidat à la Présidence », 25/04/2005

http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=9948

Université de Sherbrooke (portail d'informations Perspective Monde), « Profil pays, sommaire historique, Haïti », juillet 2016

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMHistoriquePays?codePays=HTI&langue=fr>

Textes législatifs

Haïti, Constitution de la République d'Haïti de 1987, s.d.

<http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Haiti.pdf>

<http://haiti-reference.com/pages/plan/histoire-et-societe/documents-historiques/constitutions/constitution-de-1987/>

Autres

Haïti Référence, le guide référence sur Haïti (Site web d'informations basé à Boston, aux Etats-Unis),

<http://haiti-reference.com/pages/plan/politique/organisations-politiques/partis-politiques/>

Site web du Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP) :

<http://rdnphaiti.org/>

Site web du Parti haïtien Tèt Kale (PHTK) : <http://phtk.ht/>